



Conseil économique et social

Distr. limitée
9 février 2021
Français
Original : anglais

Pour décision

Fonds des Nations Unies pour l'enfance

Conseil d'administration

Première session ordinaire de 2021

9-12 février 2021

Point 5 b) de l'ordre du jour

Projet de décision présenté au Conseil d'administration

Prorogation des programmes de pays en cours

Le Conseil d'administration

1. *Prend note* de la prorogation de quatre mois des programmes de pays pour l'Arménie et la Malaisie, faisant suite à une prorogation de deux mois ; et des premières prorogations d'un an des programmes de pays pour la Croatie, la Mongolie, la République islamique d'Iran, la République populaire démocratique de Corée et la République-Unie de Tanzanie, lesquelles ont toutes été approuvées par la Directrice générale et sont présentées dans le tableau 1 du document [E/ICEF/2021/P/L.13/Rev.1](#) ;

2. *Approuve* la prorogation de quatre mois du programme de pays pour la République arabe syrienne, qui fait suite à deux prorogations consécutives d'un an, une prorogation de neuf mois, une prorogation de trois mois et une prorogation de deux mois ; et la prorogation d'un an du programme de pays pour le Tadjikistan, qui fait suite à une prorogation d'un an, lesquelles sont présentées dans le tableau 2 du document [E/ICEF/2021/P/L.13/Rev.1](#).

